

**RECOMMANDEE**Office fédéral de l'aviation civile  
Section plan sectoriel et  
installations**3003 BERNE**

Sion, le 12 juin 2019

Mesdames, Messieurs,

En date du 25 avril 2019, concernant le suivi de la décision de la CRINEN du 28 septembre 2006, vous avez décidé (page 13/14 OFAC :361.21-LSGS/00004) :

**« Aucune mesure supplémentaire, suppression ou restriction quant au nombre ou à l'horaire n'est exigé pour les vols non rentables, les vols privés, de plaisance ou de travail en hélicoptère, les vols d'appareils auxquels a été accordé une dérogation en application avec l'OEmiA et les tours de piste (tout appareil confondu) à l'aéroport civil de Sion. »**

Dans les considérants et plus précisément dans le point 16, il est mentionné que l'OFAC a, par courrier du 22 juin 2018, informé les trois avocats représentant les différents recourants que « l'autorité de céans était prête à statuer ». Me Paul Dorsaz, à Conthey, avocat de l'ARAS à l'époque, aurait donc reçu ce courrier et ne vous a pas répondu. De plus, si c'est le cas, il ne nous l'a pas transmis, ce qui est pour le moins fâcheux. Nous vous informons que ce courrier aurait dû être adressé à notre Association, de siège à Sion, chez son Président, signataire ci-dessous et dont vous avez connaissance de l'adresse par les nombreux courriers qui vous ont été adressés.

Nous n'avons été attentifs à votre avis publié dans le Bulletin Officiel du 28 septembre 2018 que récemment et n'avons donc pas pu formuler nos observations dans le délai imparti. Il est évident que nos remarques vous arriveront avec beaucoup de retard, mais méritent tout de même d'être prises en considération.

Un seul point susciterait à nos yeux, la réouverture du débat : les vols de plaisance des anciens jets à réaction militaires que sont le Vampire et le Hunter, avions fort bruyants, surtout le Hunter, que la plupart des gens confondent avec les jets militaires actuels.

Conscients qu'il va être bien difficile d'obtenir la réouverture du dossier, nous n'envisageons pas moins la possibilité. Dans l'attente de votre courrier-réponse, nous présentons nos meilleures salutations.

**Le Président :**

Jean-Paul Schroeter

**Le délégué à l'aéroport civil :**

Nicolas Gapany